



CONVOCATION CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'AIDE SOCIALE.

Les membres du Conseil communal et du Conseil de l'Aide sociale sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-11, alinéa 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) et de l'article 26bis, par. 5, alinéas 2 et 3 de la loi organique des CPAS à se rendre à leur assemblée conjointe, au lieu ordinaire des séances du Conseil communal (salle du conseil, Place communale à NASSOGNE), le

JEUDI 28 FEVRIER 2013 à 19H30

pour délibérer sur les points suivants :

1. Présentation du rapport annuel sur les synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS, les économies d'échelle, les suppressions des doubles emplois ou chevauchement d'activités du CPAS et de la commune.
2. Rapport social.
3. Budget 2013 du CPAS : 1^{er} examen.
4. Divers.

Nassogne, le lundi 18 février 2013.

PAR LE COLLEGE,

Le Secrétaire Communal, Le Bourgmestre, La Secrétaire,

POUR LE CENTRE,

La Présidente,

Charles QUIRYNEN

Marc QUIRYNEN

Caroline CHABOT

Florence ARRESTIER